



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 13 septembre 2023

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 34 | 19 | 21 |

| |
|--|
| Date de convocation 06 septembre 2023 |
|--|

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical à la Maison France Services de Bologne, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Didier COGNON, Jean-Guillaume DECORSE, Gilles DESNOUVEAUX, Josette DEMANGEOT, Audrey DUHOUX, Franck DUHOUX, Bernard GUY, François GUYOT, Martine HENRISSAT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Etienne MARASI, Stéphane MARTINELLI, Nicole PENSEE, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Patrice CLOSS, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Stephan EMERAUX, Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER, Nicolas LACROIX, Arnaud LAMOTTE, Michel MENET, Françoise MONGIN, Anne-Marie NEDELEC, Véronique NICKELS, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Bernard VIALLETEL, Patrick VIARD

Représentés : Claude Cosson par Christophe LIMAUX
Bernard VIALLETEL par Stephan EMERAUX

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste de volontaire territorial en communication
N° de délibération : 2023-22

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 19 | 21 | 21 | 0 | 0 | 0 |

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles 3-1 et 34 et, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération 2021-11 en date du 20 janvier 2021 autorisant le Président à procéder au recrutement d'agents pour besoins occasionnels ;

Considérant, d'une part que le Syndicat Mixte se trouve se trouve confronté à une situation de tension relative à la charge de travail ;

Considérant, d'autre part, la mise en place du dispositif de volontariat territorial en administration, destiné aux communes, EPCI et Pays/PETR ruraux,

Considérant les conditions de mise en œuvre et d'éligibilité pour le dispositif de volontariat territorial en administration, telles que détaillées dans l'instruction relative au volontariat territorial en administration émanant du Secrétariat d'Etat Chargé de la Ruralité en date du 13 avril 2021.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, il est décidé :

1. D'autoriser le Président à engager le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont dans une démarche de recrutement d'un/e volontaire territorial/e en communication ;
2. De dire que ce recrutement sera mis en œuvre au titre d'un besoin occasionnel ;

3. De dire que le recrutement est ouvert aux jeunes diplômés bénéficiant d'un diplôme BAC + 2 ou supérieur, répondant aux missions prévues dans la fiche de poste annexée à la présente ;
4. D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour la déclaration et les financements prévus dans le cadre du dispositif de Volontariat Territorial en Administration (VTA).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Stéphane MARTINELLI, Président

